Communiqué de La Chapelle du 05/11/2025

Des nouvelles de la procédure d'achat

Cher-es toustes,
Ami-es de la Chapelle,
Vaillant-es donateurices,

Il y a un an, quasiment jour pour jour, nous lancions un appel aux dons considérable, en vue de racheter la Chapelle. Vous avez été plus de 1300 à répondre présent-es et vos dons sont allés au-delà de nos espérances.

Aujourd'hui où en sommes-nous ?

Fort-es de votre soutien, dès le 27 novembre 2024, nous avons envoyé une lettre à la ville de Toulouse pour activer la promesse de vente qui avait été signée en même temps que le bail emphytéotique, le 19 janvier 2018 devant notaire, avec Mr Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse. La Ville nous a répondu positivement le 2 mai 2025.

Entre temps, le 17 janvier 2025, après 7 années de travaux, la Chapelle est enfin mise aux normes des établissements recevant du public (« ERP »). Une allée et des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite, une toiture toute neuve, des portes coupe feu, tout est là pour vous accueillir au mieux.

Arrive alors le grand jour, nous sommes le 26 septembre 2025, le Conseil municipal doit voter la délibération pour finaliser la vente afin que nous puissions procéder au versement de la somme convenue (soit 100 000 € + les frais d'acte notarié). Plus précisément, nous attendons le vote de la « délibération 4.11 Quartier Compans – Cession de la chapelle Casanova conformément à la promesse de vente conclue avec l'association La Chapelle (Gestion immobilière 25-0597) ».

Pour rappel, une délibération du conseil municipal est nécessaire afin de valider la vente de la Chapelle (selon l'article L. 2241-1 du code du CGCT, « toute décision relative à la vente d'un bien immobilier appartenant au domaine privé de la commune relève de la compétence du conseil municipal qui peut seul en disposer »).

Mais… car il faut bien qu'il y ait un « mais » dans ce beau conte de fées… Voilà que monsieur le Maire informe l'assemblée en début de séance qu'il retire du vote la délibération numéro 4.11… celle-là même qui concerne notre bien aimée Chapelle. Vous pouvez lire la délibération initialement prévue ici et voir le Conseil municipal là. On vous fait grâce du discours liminaire de notre cher Maire, vous pouvez avancer directement jusqu'à 2h01min pour constater le retrait expéditif de la délibération à l'ordre du jour.

Qu'est-ce à dire ? Pourquoi retirer cette délibération ?

Nous passons un coup de fil au service Culture de la Ville qui n'est au courant de rien. Nous appelons Francis Grass, élu en charge de la Culture, qui n'en sait pas davantage. Il nous renvoie vers son collègue Sacha Briand, élu en charge du patrimoine communal et immobilier, mais aussi des finances de la collectivité. Tiens, serait-ce une histoire de gros sous ?

La Ville, émue par l'ensemble des travaux réalisés, voudrait-elle saluer l'engagement bénévole de tant d'entre nous et nous offrir la Chapelle, sans contrepartie financière ? Honni soit qui mal y pense et qu'à cela ne tienne !

Nous avons contacté son cabinet et attendons impatiemment un rendez-vous avec lui.

Suite au prochain épisode…

Association La Chapelle